

Communiqué de Presse  
du 17/11/2023 à 16h24

## **SEIDER va à la rencontre des habitants du Pays de Caux concernant le projet de Parc éolien Terres des Baons**

**Dans le contexte de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) du 10 mars dernier, et dans son souci permanent d'information des élus et de la population, la société SEIDER, qui possède un bureau à Bois-Guillaume, organise une nouvelle permanence d'information au sujet du projet de Parc éolien Terres des Baons, le 28 novembre prochain, à Écretteville-lès-Baons.**

Les différents conflits, armés ou géopolitiques, qui secouent plusieurs régions du globe actuellement ont poussé certains belligérants à utiliser l'énergie, notamment le gaz et le pétrole, comme monnaie d'échange, allant jusqu'à conditionner voire interrompre leurs livraisons. Les sociétés modernes dans lesquelles nous vivons ne peuvent se passer d'énergie au quotidien, pour se chauffer ou se déplacer. Pour ces raisons, il est crucial pour les états d'atteindre l'indépendance énergétique, et ce sans plus tarder.

D'autre part, chacun d'entre nous peut aujourd'hui constater les effets du dérèglement climatique et ses conséquences souvent catastrophiques. Sècheresses, tempêtes, fonte des glaces, montées des eaux, ou disparition d'espèces deviennent des informations habituelles auxquelles il ne faut cependant pas se résoudre. Comme nous en alertent les scientifiques depuis des décennies, les émissions de gaz à effet de serre ont des impacts sans précédent sur le vivant mais ne sont pas (encore) inéluctables.

Ces constatations ont poussé le gouvernement français à promulguer une loi, dite APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), en mars dernier visant à déterminer des zones d'accélération, partout sur le territoire. Les collectivités locales doivent, avant le 31 décembre prochain, définir ces zones sur leurs communes, lesquelles seront validées par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

Dans ce contexte, les développeurs éoliens tels que la société SEIDER, sont les interlocuteurs tout indiqués pour les mairies et les collectivités locales, afin de mettre en place des projets d'énergies renouvelables sur leurs communes.

Le domaine de l'éolien subit depuis longtemps une opposition importante, qui s'appuie parfois sur des contre-vérités ou des croyances dénuées de fondement scientifique. Il n'en reste pas moins que ce type d'énergie est l'une des moins coûteuses à produire avec 66€ du Mégawatt/heure [source ADEME]. Une donnée qui n'est pas sans importance, lorsque l'on sait que la CRE a dévoilé le 14 septembre 2023 une nouvelle augmentation du prix du kWh pour les particuliers d'environ 10% en 2024.

Et c'est dans ce contexte que l'implantation de parcs éoliens sur le territoire national prend tout son sens.

Après avoir rencontré les propriétaires fonciers ouverts à l'accueil d'éoliennes sur leurs parcelles et les élus locaux, le projet a pu être imaginé et les premières études lancées. Car un projet éolien est soumis à des contraintes environnementales fortes afin de minimiser l'impact de celui-ci sur les espèces animales

présentes, tout au long de leurs cycles biologiques (migration pré-nuptiale, reproduction, migration post-nuptiale, hivernage).

Dans le cas des projets développés par SEIDER, c'est Alise Environnement, un bureau d'études normand spécialisé dans ce domaine, qui est mandaté pour effectuer l'ensemble des analyses permettant de certifier qu'aucune nuisance ne perturbera les cycles biologiques des êtres vivants sur le territoire. Si le projet venait à avoir un impact sur ceux-ci, aussi minime soit-il, SEIDER peut être amenée à faire planter une haie ou brider le fonctionnement des éoliennes à certaines périodes, si nécessaire. C'est une séquence appelée Eviter, Réduire, Compenser les impacts (ERC).

Véritable engagement, ces dispositions préventives seront alors inscrites noir sur blanc dans le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale déposé en Préfecture pour acceptation.

Les habitants sont également régulièrement informés de l'évolution du dossier, au travers de lettres d'information qui sont distribuées dans les boîtes aux lettres. La troisième de ces lettres, sous la forme d'un journal de quatre pages, vient d'être distribuée ces jours-ci pour rendre compte de la fin des études environnementales et des options d'implantations retenues compte tenu de celles-ci. Rendez-vous a été donné à la population, le 28 novembre prochain de 16h à 20h, au 47 route du Chapelain, en face de la mairie d'Écretteville-lès-Baons, afin de rencontrer les personnes en charge du dossier chez SEIDER. Notamment Pierrick Guilbart, chef de projets et responsable du pôle Normandie, qui, convaincu depuis longtemps de la nécessité de développer des énergies propres pour la planète, tout en réduisant la consommation notamment par la rénovation énergétique, y a consacré sa carrière depuis plus de 20 ans.

Cette permanence sera également l'occasion d'aborder les estimations de retombées fiscales pour les communes où sera implanté le Parc éolien.

Enfin, SEIDER a depuis toujours la volonté d'aller plus loin dans les retombées financières pour les territoires. Tout comme elle l'a fait en 2019 et en septembre 2023 sur d'autres projets du Pays de Caux, elle mettra en place une campagne de financement participatif du parc à destination prioritaire des riverains, ce qui leur permettra de réaliser un placement dont les contours sont en cours de définition.

Afin de garantir la sécurité le projet, SEIDER a créé un partenariat avec GP JOULE, qui opère dans les énergies renouvelables depuis de nombreuses années et dans plusieurs pays.

La prise de conscience des enjeux climatiques et la nécessité de l'indépendance énergétique ne sont aujourd'hui plus une option. Chacun doit pouvoir agir à son niveau pour le bien des générations futures.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site du projet : <https://www.parceolien-terresdesbaons.fr>.

## **Contacts**

Seider Energies - 84, rue Louis Blériot - Bâtiment Eole - 76230 Bois-Guillaume - Tél.: 02 35 02 67 52

Chef de projet : Pierrick Guilbart - 06 14 56 05 95 - [pierrick.guilbart@seider-energies.com](mailto:pierrick.guilbart@seider-energies.com)

Responsable de la communication : Sylvain Guéraiche - 06 60 27 32 25 - [sylvain.gueraiche@seider-energies.com](mailto:sylvain.gueraiche@seider-energies.com)